

Numéro communal :

Annexe 4

### Autorisation et Pouvoirs

Nous soussignés :

1°) Agissant en qualité d'usufruitier ou d'usufruitiers indivisaires :

2°) Agissant en qualité de nu-propiétaire ou de nus-propiétaires indivisaires :

OU

1°) Agissant en qualité de propriétaire ou de propriétaires indivisaires :

Mr SAUVAGE Bruno  
La Valette  
87140 Saint Symphorien sur Couze

#### Autorisons

EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100 500 000 Euros, dont le siège social est Paris La Défense Cedex (92932), Cœur Défense – Tour B – 100 Esplanade du Général de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 434.689.915

Et, toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parcs éoliens.

**A réaliser** toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment demande de :

- \*déclaration préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an,
- \*d'autorisation d'exploiter,
- \*d'autorisations uniques (permis de construire, autorisation environnementale),
- \*d'autorisation de défrichement le cas échéant
- \*mise en œuvre les mesures d'accompagnement diverses.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section N°
Saint Symphorien sur Couze	87140	PUY LA ROCHE	AI214
Saint Symphorien sur Couze	87140	LE BOURNA	AW128
Saint Symphorien sur Couze	87140	LAS CIVAS	AW190
Saint Symphorien sur Couze	87140	LAS CIVAS	AW194
Saint Symphorien sur Couze	87140	LAS CIVAS	AW195
Saint Symphorien sur Couze	87140	LAS CIVAS	AW250
Saint Symphorien sur Couze	87140	LAS CIVAS	AW254
Saint Symphorien sur Couze	87140	PUY CHALANDRAN	AW272
Saint Symphorien sur Couze	87140	PUY CHALANDRAN	AW277
Saint Symphorien sur Couze	87140	LE BOURNA	AW62
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX166
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX172
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX158
Saint Symphorien sur Couze	87140	LE BOURNA	AW123
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX149
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX151
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX153
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX156
Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX157

Numéro communal :

Saint Symphorien sur Couze	87140	LES SAGNES	AX159
----------------------------	-------	------------	-------

Soit au total 20 parcelle(s).

Cette autorisation est valable 5 ans à compter de la date de signature (sauf prorogation de 2 ans).

Fait le 1.03.2021 à Symphorien sur Couze

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature(s) :



## 7 EXTRAIT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR REGIONAL SUD ET OUTRE MER – ACTIVITES TERRESTRES EDF RENOUVELABLES FRANCE

#### EXTRAIT

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur Général Adjoint en charge des activités terrestres de la société EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité en date du 23 janvier 2019,

J'ai constaté que la taille de la société EDF Renouvelables France, le développement de ses activités et la dispersion géographique de ses sites, ne me permettent pas d'assurer un contrôle effectif des procédures internes et de veiller à l'application des règles en vigueur.

C'est pourquoi, j'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs. En votre qualité de Directeur Régional Sud<sup>1</sup> et Outre-mer<sup>2</sup> concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, vous êtes responsable du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens, photovoltaïques au sol et flottant et de stockage d'énergie (ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés) (les « Projets ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût pour la région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer (Corse et Outre-mer constituent conjointement les « Zones Non Interconnectées » ou « ZNI »). Dans ces domaines, vous supervisez et êtes responsable de :

- la prévention des risques pour la sécurité des personnes placées sous votre autorité,
- l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce dernier en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
- la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

ces responsabilités prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, en région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer, sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Renouvelables et notamment celles concernant le budget, les achats et les investissements :

[...]

<sup>1</sup> La Région Sud étant définie par l'ensemble des départements suivants : 01, 03 à 07, 09, 11 à 13, 15, 19, 2A, 2B, 23, 24, 26, 30 à 34, 38, 40, 42, 43, 46 à 48, 63 à 66, 69, 73, 74, 81 à 84 et 87.

<sup>2</sup> L'Outre-mer étant défini par les territoires suivants : l'ensemble des DROM et des COM.

#### 2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :

- Agir, tant au nom d'EDF Renouvelables France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF Renouvelables France est Présidente, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, devant toutes les juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité.

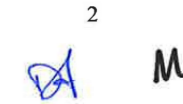
#### 3. Concernant les fonctions de représentation :

- Représenter EDF Renouvelables France, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toute société, établissement, association, syndicat, groupement ou organisme divers dont l'activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire ;
- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet dans lesquelles EDF Renouvelables France détient des participations et dont elle est Présidente et dont l'activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, toutes les décisions au nom de(s) société(s) de projet dans les limites visées dans la présente délégation.

#### 4. Concernant les Projets :

- Sur le territoire de la Région Sud et Outre-mer, dans la limite d'un plafond de 1 M€ HT par opération, prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets dépendant des services placés sous votre autorité tant au nom d'EDF Renouvelables France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF Renouvelables France est Présidente, en vue de :
  - obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable;
  - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter, demande d'autorisation unique, déclaration préalable, demande « au cas par cas », demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, demande de contrat d'achat d'électricité, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement ou à la construction d'un Projet ;
  - négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution ;
  - négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets, suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux
  - répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France ;





- mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;
- pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France, négocier et signer tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
- Dans la limite d'un montant annuel dont le plafond reste inférieur à 100.000 € HT, négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article ; engager les dépenses y afférentes.

[...]


La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Régional Sud et Outre-mer concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes propres pouvoirs.

[...]

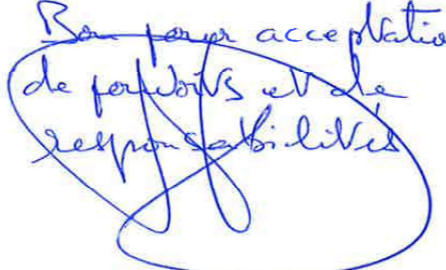
La présente délégation prend effet et annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilité, à compter du 23 janvier 2019.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2019 en deux exemplaires

Nicolas COUDERC  
Directeur Général Adjoint<sup>3</sup>

Bon pour délégation de pouvoirs  


David AUGÉIX  
Directeur Régional Sud et Outre-mer<sup>4</sup>

Bon pour acceptation  
de pouvoirs et de  
responsabilités  


<sup>3</sup> Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs »

<sup>4</sup> Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités »



## 8 ATTESTATION D'ABSENCE D'INCENDIE

### ATTESTATION DE NON PARCOURS DES TERRAINS PAR UN INCENDIE

Je soussigné, Monsieur BAYLE William, agissant en qualité de maire délégué de la commune de Saint-Pardoux-le-Lac, commune déléguée de Saint-Symphorien-sur-Couze, atteste qu'à ma connaissance, les parcelles cadastrées :

Commune	Section	N° parcelle	Lieudit
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	39	Peu Pélageu
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	40	Peu Pélageu
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	41	Peu Pélageu
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	42	Peu Pélageu
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	47	Peu Pélageu
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	51	Peu Pélageu
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	265	Puy du bos
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	267	Puy du bos
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	268	Puy du bos
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AV	269	Puy du bos
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	45	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	46	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	50	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	62	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	66	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	68	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	69	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	72	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	73	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	74	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	128	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	129	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	130	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	164	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	176	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	177	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	178	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	203	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	204	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	243	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	244	Las Civas

Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	340	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	341	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	342	Le Bourna
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	AW	343	Las Civas
Saint-Pardoux-le-Lac (87)	Chemins ruraux		

toutes situées sur la commune déléguée de Saint-Symphorien-sur-Couze, n'ont pas été parcourues par un incendie durant les quinze dernières années.

En foi de quoi, j'ai délivré cette attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Symphorien-sur-Couze

Le 18 novembre 2019

Signature

Le Maire,



William BAYLE



## 9 ÉTUDE D'IMPACT DU DÉFRICHEMENT

Voir Livre 4.8 Étude d'incidence du défrichage.





LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)			
N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 <sup>ème</sup> ou au 1/50000 <sup>ème</sup> ) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
<b>Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :</b>			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :</b>			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
<b>Habilitation du signataire à déposer la demande :</b>			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

**ENGAGEMENTS ET SIGNATURE**

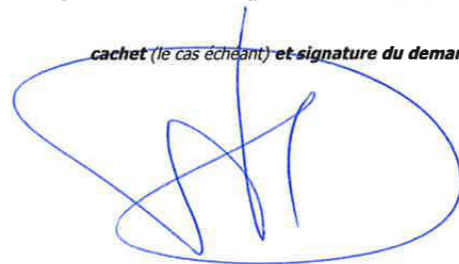
 Je soussigné (nom et prénom) : **AUGEIX David**

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le |\_2|\_9|/|\_1|\_1|/|\_2|\_0|\_1|\_9|

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur


**MENTIONS LÉGALES**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.